

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés
Arrêté N°022/2020

Objet : Arrêté de voirie portant permis de stationnement : travaux

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-2 et L2213-1 ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code de la Voirie Routière ;
Vu la demande de Monsieur Lény COUDRAY en date du 30 juin 2020, qui souhaite effectuer des travaux sur le pignon du bar « Le Refuge de la Braye » avec la pose d'un échafaudage en occupant temporairement le domaine public rue Claude Odeau ;
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRÊTE

Article 1 : Du 15 au 30 juillet 2020, Monsieur Lény COUDRAY est autorisé à procéder à la pose de son échafaudage sur la rue Claude Odeau.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- Stationnement : interdiction de stationnement aux abords du chantier ;
- Circulation : la circulation sera restreinte
- Sécurité : les piétons devront emprunter le trottoir d'en face

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4 : Monsieur Lény COUDRAY occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : Madame l'Adjudant-chef de Gendarmerie de Mondoubleau sera chargé, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 30 juin 2020.

Le Maire,
Martine ROUSSEAU.

